



VILLE DE LESTREM

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Objet :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° 2015/18

**Mission de Maîtrise d'œuvre pour
l'aménagement d'une maison de santé
pluri-professionnelle**

Règlement de la Consultation (R.C)

Date limite de réception des offres :

Mercredi 9 décembre 2015 à 12 heures

SOMMAIRE

1	ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	3
2	OBJET DE LA CONSULTATION – CONTENU DE LA MISSION	3
3	CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE	3
4	REGLEMENT ET DOSSIER DE CONSULTATION	3
4.1	Règlement de consultation.....	3
4.2	Dossier de consultation	3
5	CANDIDATURES	4
5.1	Remise des candidatures.....	4
5.2	Forme et contenu des candidatures.....	4
5.3	Critères de jugement des candidatures	6
6	OFFRES	6
6.1	Remise des offres	6
6.2	Forme et contenu des offres	6
6.3	Critères de jugement des offres.....	7
7	DISPOSITIONS DIVERSES	7
7.1	Assurance et frais de transport.....	7
7.2	Application du règlement.....	7
7.3	Divers.....	7
7.4	Différends.....	7
8	CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION	8

1 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage est représenté par Monsieur le Maire de la Commune de LESTREM, en mairie – Place du 8 mai – 62136 LESTREM

2 OBJET DE LA CONSULTATION – CONTENU DE LA MISSION

Le présent règlement concerne la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre, choisies sur références, moyens et prix pour l'aménagement d'une maison de santé pluri-professionnelle d'une surface de 530 m².

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La mission de maîtrise d'œuvre sera conforme aux dispositions de la loi MOP n° 85.704 du 12 juillet 1985, à ses décrets et arrêtés d'application.

La mission comportera la mission de base avec l'OPC et la coordination du système de sécurité incendie

Le marché sera un marché en une seule tranche.

3 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'OUVRAGE

L'opération consiste à aménager un rez-de-chaussée d'immeuble sur 530 m² en maison de santé pluri-professionnelle. Un travail précis sur l'accessibilité notamment des Personnes à Mobilité Réduite, est attendu.

Le montant total estimé des travaux, arrêté par la Collectivité, est fixé à 500 000,00 € hors taxes, valeur novembre 2015.

4 REGLEMENT ET DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Règlement de consultation

Le retrait du règlement auprès de la Mairie est obligatoire pour faire acte de candidature. Ce retrait peut se faire en mairie aux dates et heures d'ouverture ou par voie postale à l'adresse de la mairie. La demande portera les références de la consultation et les coordonnées du demandeur (nom, adresse, fax, tél, e mail).

Les délais de transmission et de réception restent sous la responsabilité du demandeur.

4.2 Dossier de consultation

Il sera constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le programme
- Le projet de marché de maîtrise d'œuvre : Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Les candidats disposeront de 10 jours pour poser des questions sur les documents remis, par écrit, fax, au maître d'ouvrage.

Il ne sera répondu à aucune question orale. Le maître d'ouvrage apportera les réponses écrites dans les 10 jours.

A l'issue de cette période, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'organiser une séance « questions-réponses » à laquelle seront conviées les équipes présélectionnées.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'organiser une audition individualisée de chaque équipe afin de rassembler un maximum d'indices permettant de se forger sa conviction.

5 CANDIDATURES

5.1 Remise des candidatures

Les remises des candidatures contenant les pièces définies ci-après seront transmises à l'adresse figurant à l'article 1.1 par tout moyen permettant de déterminer sans ambiguïté les dates et heures de leur réception.

Le pli cacheté portera de façon apparente les coordonnées du candidat et la mention : « Aménagement d'une maison de santé multi-professionnelle - Consultation de maîtrise d'œuvre – Marché n° 2015/18 - CANDIDATURE – NE PAS OUVRIR. »

Les date et heure de réception des candidatures sont fixées au 9 décembre 2015 à 12h00, délai de rigueur.

5.2 Forme et contenu des candidatures

La volonté du maître d'ouvrage de constituer un cadre type de dossier de candidature imposé aux candidats se justifie par le souci d'élaborer un référentiel objectif d'analyse et de sélection des candidatures.

L'efficacité de la méthode dépendant du respect de la présentation type. Les candidatures non conformes seront purement et simplement rejetées.

La candidature sera constituée exclusivement des éléments présentés impérativement sur la base des formulaires prévus en annexe au présent règlement :

- **Lettre de candidature et composition de l'équipe :**

Le candidat présentera la composition de son équipe (interne ou sous forme de groupement), les compétences dont il dispose en interne ou celles recherchées auprès de chaque cotraitant ainsi que les qualifications professionnelles dont il dispose ou dont dispose chaque cotraitant (inscription à l'Ordre des Architectes, OPQIBI, OPQTEC...).

En cas de candidature présentée sous forme de groupement, le candidat est informé que le marché sera attribué sous forme d'un groupement conjoint dont l'architecte sera le mandataire.

- **Situation fiscale :**

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics, une déclaration sur l'honneur sera établie par chaque candidat ou chaque cotraitant (en cas de groupement).

- **Compétences, références, moyens :**

Chaque candidat ou chaque cotraitant (en cas de groupement) présentera ses compétences et moyens et ses références. L'architecte détaillera au maximum trois références.

Le candidat qu'il soit unique ou sous forme de groupement disposera des compétences et références suivantes :

COMPETENCES :

- Architecturale justifiée au moins par un architecte diplômé, inscrit à l'Ordre des Architectes. Connaissance de la démarche environnementale appréciée même si l'opération ne s'inscrit pas dans une démarche de certification.
- Techniques en ingénierie d'ouvrage de bâtiment courant couvrant les domaines des :
Second œuvre,
Réhabilitation de bâtiments existants
Fluides, génie climatique, ventilation
Electricité en courants forts et faibles (y compris les systèmes de sécurité incendie)
Etudes thermiques et énergétiques.
Capacité à mener un calcul de facteurs de lumière du jour, et une approche confort des systèmes d'éclairage artificiel
Acoustique : isolement et correction
Elles seront justifiées soit en interne (candidat unique) soit par un ou plusieurs bureaux d'études techniques (groupement) titulaires des qualifications correspondantes auprès de l'OPQIBI ou de tout autre organisme certificateur ou par la détention de références équivalentes couvrant ces domaines.
- Economie de la construction, couvrant l'ensemble de la conception économique et financière ainsi que la maîtrise complète des coûts d'une opération de bâtiment. La compétence sera justifiée soit en interne (candidat unique) soit par un économiste de la construction titulaire de la qualification correspondante auprès de l'OPQTECC ou tout autre organisme certificateur ou par la détention de références équivalentes dans ce domaine.

REFERENCES :

Les références présentées dans les annexes permettront au maître d'ouvrage d'apprécier si le candidat (unique ou en groupement) dispose de références équivalentes à l'opération à réaliser. Cette appréciation se fera sur la base des caractéristiques suivantes :

- Construction de bâtiments de taille et/ou de nature similaires.
 - Pour les architectes réalisation d'un bâtiment de complexité équivalente
 - Pour l'ingénierie technique : réalisation de bâtiments de complexité équivalente au projet à réaliser.
 - Le candidat s'attachera à présenter des références pertinentes répondant au mieux aux capacités recherchées pour ce projet.
- **Le présent règlement de consultation signé par le candidat ou le mandataire de l'équipe.**

5.3 Critères de jugement des candidatures

L'ouverture des plis sera réalisée par le représentant du maître d'ouvrage, accompagné d'un agent administratif. Il sera établi un rapport d'analyse des pièces demandées. Les pièces excédentaires au dossier de candidature type seront éliminées.

Après élimination des candidatures non conformes au règlement de consultation, la sélection des candidats sera effectuée selon les critères suivants :

- Analyse de la composition de l'équipe, des compétences et moyens du candidat et de tous les cotraitants (groupement), à travers les qualifications détenues ou les niveaux d'équivalence des références présentées ;
- Analyse de l'adéquation des références avec le projet

Au plus, trois candidats seront admis à présenter une offre.

6 OFFRES

6.1 Remise des offres

Le projet de marché avec Acte d'Engagement sera remis aux candidats présélectionnés. Les offres seront déposées en mairie. Le pli fermé portera la mention suivante :

« NA PAS OUVRIR – OFFRE maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison de santé pluri-professionnelle Marché n° 2015/18 »

Les dates et heures seront communiquées par courrier à destination de chaque équipe concurrente.

6.2 Forme et contenu des offres

Le projet de marché constitué de :

- Acte d'Engagement
- CCAP
- CCTP
- Programme technique détaillé dûment signé par le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Chaque concurrent remettra également :

- une note de lecture précisant sa vision du programme, formulant toute remarque qu'il lui semblerait utile sur les aspects fonctionnel, technique ou financier (2 formats A4 maximum).
- une note méthodologique relative aux méthodes de travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre tant en interne qu'avec la maîtrise d'ouvrage (intervention des différentes compétences de l'équipe à chaque stade de l'étude, niveau de rendu et d'engagement à chacune de ces phases, anticipations sur la période de préparation d'exploitation du bâtiment (maintenance, entretien et conduite des installations, « adaptabilité » aux évolutions technologiques, etc...), intégration de la démarche

dans la phase ACT , organisation du chantier et des relations avec les entreprises, évaluation lors de la mise en service, etc... Chacune des compétences de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera « positionnée » sur ces différentes questions dans la note méthodologique.
(6 pages A4 maximum).

6.3 Critères de jugement des offres

L'absence d'une des pièces demandées sera un critère éliminatoire de l'offre. Les critères de jugement des offres et leur pondération sont les suivantes :

- Prix de l'offre : 50 %
- Compétences et références 25 %
- Pertinence des notes de lecture et méthodologique, cohérence avec les moyens proposés : 25 %

7 DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Assurance et frais de transport

Les dossiers de candidature et les offres seront acheminés sous la seule responsabilité du candidat. Quelque soit le mode d'acheminement de l'offre, seule la date de réception de celle-ci par le maître d'ouvrage est retenue comme date de « remise des offres » Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des candidatures et offres.

Les frais de transport sont à la charge des candidats.

Aucun document ne sera retourné aux candidats.

7.2 Application du règlement

La remise d'une candidature vaut acceptation du présent règlement. Par conséquent, les candidats se soumettent aux décisions du représentant de la Collectivité, seule personne compétente dans l'application du présent règlement.

Aucune rémunération n'est prévue pour les candidats non retenus.

7.3 Divers

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en langue française.

7.4 Différends

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Lille est seul compétent.

8 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION

20 novembre 2015	Envoi de l'AAPC
9 décembre 2015	Date limite de réception des candidatures
9 décembre 2015	Analyse des candidatures et choix des concurrents par le maître de l'ouvrage
24 décembre 2015	Date limite de réception des offres
28 décembre 2015	Analyse des offres
29 décembre 2015	Envoi des lettres de refus
11 janvier 2016	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

A....., le

Le Candidat,